

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

Association relative à la mutualisation d'une plateforme dématérialisée de gestion des marchés publics : "Marchés Publics d'Aquitaine " - Modifications des statuts - Approbation - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux utilise la plateforme dématérialisée de gestion des marchés publics "Marchés publics d'Aquitaine" pour pouvoir recevoir par voie électronique les offres transmises par les entreprises pour répondre aux procédures de marchés publics.

Cette plateforme de dématérialisation est un portail électronique mutualisé entre des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale, des établissements publics d'enseignement et des établissements publics de santé situés sur le territoire aquitain.

La structure juridique choisie pour assurer la gestion et l'administration de cette plateforme dématérialisée de gestion des marchés publics est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

La Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil régional et la ville de Floirac en sont les membres fondateurs.

Le Conseil Communautaire du 27 juin 2008 a approuvé l'adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'association ainsi que les statuts et a désigné Monsieur Bernard Labiste en tant que représentant titulaire et Monsieur Michel Poignonec en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine de Bordeaux auprès de l'association.

Dans le cadre de la gestion dématérialisée des marchés publics, l'association propose à ses adhérents, en plus de la plateforme de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, un module de groupement de commande.

Or le groupement de commandes de l'association "Marchés publics d'Aquitaine" présente des difficultés de fonctionnement : une lourdeur administrative, une diversité des membres aux modes de fonctionnement distincts.

C'est pourquoi, l'association souhaite faire évoluer son périmètre vers une centrale d'achat regroupant les commandes de certains de ses membres suite à la passation de marchés publics ou d'accords-cadres par l'association "marchés publics d'Aquitaine" en tant que pouvoir adjudicateur.

Pour autant cette nouvelle activité centrale d'achat serait susceptible de permettre à notre établissement de bénéficier d'opportunités et d'une flexibilité dans l'approvisionnement de certains matériels, ce qui en soi suffirait à constituer l'intérêt communautaire justifiant de réserver une suite favorable à l'élargissement de l'objet initial, sous la réserve de décider au préalable d'externaliser les segments d'achats correspondants et d'obtenir des offres économiquement plus avantageuses que celles qu'obtient l'établissement communautaire en s'adressant directement à ses fournisseurs.

Cet élargissement des compétences n'est pas sans risque pour les adhérents qui pourraient être solidaires des dettes de gestion commerciale ou sollicités pour accorder des avances de trésorerie. La Communauté Urbaine sera tout particulièrement attentive à en limiter les conséquences pour elle-même.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/03 81 en date du 27 juin 2008 approuvant l'adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'association relative à la mutualisation d'une plate-forme dématérialisée de gestion des marchés publics,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'extension de l'objet présenterait un intérêt communautaire sous les réserves précédemment exposées,

DECIDE

Article 1 :

Les nouveaux projets de statuts, en ce qu'ils élargissent l'objet de l'association initiale à la mise en place d'une centrale d'achat sont approuvés.

Article 2 :

Monsieur Bernard Labiste, en qualité de représentant de la Communauté urbaine, est autorisé à adopter, les projets soumis aujourd'hui au délibéré du Conseil de Communauté, lors de leur présentation à l'assemblée générale extraordinaire.

Article 3 :

Il est autorisé à remplir, à la demande du président de l'association, toutes les formalités utiles permettant une entrée en vigueur des statuts modifiés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 MAI 2011

PUBLIÉ LE : 6 MAI 2011

M. MICHÈLE ISTE